

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG

COMMUNE D'ATOK

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION

DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

UPPER NYONG DIVISION

ATOK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL TENDER BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **006 /AONO/C.ATOK/CIPM/2026** DU **17/06/2026**, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF (VOLLEYBALL, BASKETBALL, HANDBALL, TENNISBALL) MUNI D'UN HANGAR A ATOK, DANS LA COMMUNE D'ATOK, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC Exercice 2026

Imputation :

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune d'ATOK, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune d'ATOK, **appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction d'un complexe sportif (volleyball, basketball, handball, tennisball) muni d'un hangar à Atok, dans la Commune d'Atok, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est.**

2- ALLOTISSEMENT

Les travaux objets du présent appel d'offres sont répartis en des lots comme suit :

LOT	DESIGNATION	MONTANT TTC FCFA	FINANCEMENT	IMPUTATION
01	Construction d'un complexe sportif (volleyball, basketball, handball, tennis Ball) muni d'un hangar à Atok	30 000 000	BIP Exercice 2026	

3- CONSISTANCE DES TRAVAUX

La prestation à réaliser porte sur :

LOT (unique)

N° LOT	INTITULE DU LOT
100	Installation de chantier, Etude et production du projet d'exécution
101	Débroussaillage
102	Mise en forme de la plateforme (aire de jeu)
103	Dallage des plates-formes (aire de jeu)
104	Marquage par différentes couleurs de différentes aires de jeu
105	Fourniture et pose des poteaux en fer et filets pour chaque discipline
106	Fourniture et pose des grillages autour du complexe
107	Construction d'un hangar pour abris

4- COUT PREVISIONNEL

Les montants prévisionnels sont répartis par lot comme suit :

LOT	DESIGNATION	MONTANT TTC FCFA	FINANCEMENT	IMPUTATION
01	Construction d'un complexe sportif (volleyball, basketball, handball, tennisball) muni d'un hangar à Atok	30 000 000	BIP Exercice 2026	

5- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais, spécialisées dans le domaine du bâtiment, jouissant d'une bonne moralité et justifiant des capacités financières et techniques requises;

La participation sous forme de groupement est admise, à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, **Exercice 2026**

6- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux jours et heures ouvrables à la commune d'ATOK, au Service de l'Urbanisation et du développement local, Tél : 655 33 69 20 sise à Atok, dès publication du présent avis.

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la commune d'Atok, Service de l'Urbanisation et du développement local, Tél : 655 33 69 20 sise à Atok, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public (**Recette municipale d'Atok**), d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille francs (25 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du dossier. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie d'ATOK, au plus tard le **15/07/2026** à **09** heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°006/AONO/C.ATOK/CIPM/2026 DU 17/06/2026, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF (VOLLEYBALL, BASKETBALL ,HANDBALL, TENNISBALL) MUNI D'UN HANGAR A ATOK, DANS LA COMMUNE D'ATOK, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

Financement : **BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC Exercice 2026**

LOT UNIQUE

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère des Finances.

La caution devra rester valable **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations émettrices des pièces originales. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle des actes de la Mairie d'Atok, le **15/07/2026** à **10** heures précises par la Commission interne de Passation des Marchés Publics de la Commune d'ATOK, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

11- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Pièce administrative falsifiée ;
- 2) Absence ou Non-conformité de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 3) Absence de catégorisation

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
- 3) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- 4)

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence d'une pièce financière ;
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 10% du nombre total des Sous-détail des Prix unitaires ;
- 4) Sous-détail des Prix unitaires non conforme au modèle.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Les références de l'Entreprise
Oui/non
- 2) La capacité financière
Oui/Non
- 3) Méthodologie d'exécution de chaque lot de travaux Oui/Non
- 4) Planning d'approvisionnement en matériaux et planning d'exécution des travaux
Oui/Non
- 5) L'expérience du personnel d'encadrement..... Oui/Non
- 6) Le matériel et les équipements essentiels..... Oui/Non
- 7) Compréhension du projet
Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 5 « oui » sur 7) seront examinées.

12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Trois (03) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

14- ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE

Chacune des Lettres-Commandes à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

15- RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service l'Urbanisme et du Développement Local de la Commune d'Atok, Téléphone: 655 33 69 20

ATOK, le 17/06/2026

Le Maire de la Commune d'ATOK.

Autorité Contractante



Jean Yves Bak
Analyste Economiste

Ampliations :

- ✓ PREFET/HN
- ✓ ARMP
- ✓ DD/MINMAP-HN ;
- ✓ Pdt/CIPM-ATOK ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono et Archives.